

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 DECEMBRE 2015

Effectif légal du conseil municipal : 11

Etaient Présents: Joël DEVIDAL, Jacques VIAL, Jean ROMEAS, François BRUN, Marie-Louise CORTIAL, Thibaut DEVIDAL, Marie-Odile FAURE, Isabelle LAMBERT.

Etaient Excusés : Hervé HOSTEIN, Florence SELMI, Christian TORNATO.

Secrétaire de Séance : Marie-Louise CORTIAL

Projet DETR 2016

Le maire fait part à son conseil du courrier de la Préfecture concernant la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux pour l'année 2016. Les dossiers sont à déposer pour le 31 décembre 2015.

Le conseil décide de retenir la fiche N°2 à savoir la rénovation de bâtiments communaux.

Autorisation de Mandatement

Le maire demande l'accord à son conseil l'autorisation de mandatement des comptes 21 et 23. Le conseil autorise le maire à mandater dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent des comptes 21 et 23 dans l'attente du vote du budget primitif 2016.

Intercommunalité : schéma départemental de coopération intercommunale

Le conseil prend acte du projet du schéma départemental de coopération intercommunal présenté par le Préfet à la CDCI du 02 octobre 2015 notifié aux communes le 12 octobre 2015 et reçu en mairie de Chaudeyrolles le 14 octobre 2015.

Le conseil prend acte que le périmètre de la communauté de communes du Mézenc et de la Loire Sauvage actuel n'a pas été modifié et adhère à cette proposition.

Le conseil accepte le rapprochement des communautés de communes du Mézenc et du Meygal mais regrette que l'ensemble du territoire du Meygal ne soit pas pris en compte et demande que la commune de Saint Pierre Eynac, qui en a exprimé le souhait, soit rattachée à la nouvelle communauté de communes Mézenc Meygal

Le conseil donne son accord pour qu'un amendement soit déposé à la CDCI dans ce sens pour rattacher la commune de Saint Pierre Eynac à la nouvelle communauté de communes Mézenc Meygal sur le schéma proposé par le Préfet.

Revalorisation des tarifs eau et assainissement

Le conseil décide la revalorisation des tarifs eau et assainissement pour l'année 2016 à savoir :

Tarifs service eau 2015

Location compteur eau : 24 €

Prix du m3 eau : 0.58 €

Tarifs assainissement 2015

Partie fixe : 12 € (forfait)

Partie variable : 0.15 € le m3

Tarifs service eau 2016

Location compteur eau : 30 €

Prix du m3 eau : 0.60 €

Tarifs assainissement 2016

Partie fixe : 14 € (forfait)

Partie variable : 0.17 € le m3

Renouvellement de la convention assistance progiciels 2016-2020

Le conseil émet un avis favorable pour que le maire signe le renouvellement de la convention «assistance progiciels» (2016-2020) avec le centre de gestion de la Haute-Loire moyennant la somme de 370 € / an.

Gérance de l'auberge et location de l'appartement de l'ancienne cure

Le conseil donne son accord pour établir le contrat de location avec Mme RECTON Isabelle gérante de l'auberge «la table de Vallès » à compter du 05 janvier 2016 et de mettre à la disposition de M. et Mme RECTON l'appartement de fonction situé au-dessus de l'auberge.

Participation aux frais de scolarité Année Scolaire 2014 2015

Le maire donne lecture du courrier de la mairie de FAY qui informe que trois enfants de la commune ont été scolarisés à l'école primaire pour l'année scolaire 2014/2015 et sollicite la commune pour une participation financière. La participation serait de 600 € par enfant Le conseil donne son accord.

Décision sur l'encart publicitaire pour la revalorisation du village et de la maison du Fin Gras

Avant de prendre sa décision, le conseil demande des informations complémentaires pour savoir quelles sont les personnes qui vont être sollicitées pour prendre connaissance de ce document touristique en sachant que le coût s'élève à 600 € pour cet encart publicitaire (¼ de page).

Réservation des gîtes

Lors de la réservation des gîtes, le conseil donne une suite favorable pour que le maire demande un acompte à la signature du contrat représentant 25% du prix total de la location.

Questions diverses :

- Indemnité du percepteur : le conseil donne son accord ;
- Demander un devis pour la porte d'entrée de l'auberge ;
- Demander un devis pour la réparation des cloches.

La séance est levée à 22 heures 30.

Le maire, M. DEVIDAL Joël